

## AVIS AU PUBLIC

### Règlement portant introduction d'une subvention aux particuliers pour la thermographie de leurs immeubles

---


Par délibération du 6 novembre 2023 le conseil communal a abrogé le règlement portant introduction d'une subvention aux particuliers pour la thermographie de leurs immeubles du 8 janvier 1999.

L'abrogation du règlement entrera en vigueur trois jours après sa publication.

Roeser, le 11 décembre 2023  
Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jungen Tom, bourgmestre



Thiry Olivier, secrétaire ff